

Aide aux Projets de Réussite Éducative (PRE)

- *Nouveau dispositif (rentrée 2014)* -

Depuis 2004, la Région renforce et adapte ses aides afin de permettre un égal accès pour tous à l'éducation, à la culture et à l'entrée dans la vie active des jeunes. L'aide régionale aux « Projets de Réussite Éducative » s'inscrit dans ce cadre en favorisant l'émergence de projets contribuant à la réussite éducative de tous les jeunes.

Ce dispositif régional permet le financement de projets entrant dans au moins une des thématiques suivantes :

- **apprentissage de la citoyenneté et ouverture d'esprit,**
- **sensibilisation et promotion de la santé et du sport,**
- **éducation à l'environnement et sensibilisation au développement durable,**
- **accompagnement du parcours de formation et ouverture à l'esprit d'entreprendre,**
- **projets socio-culturels.**

Pour qui ?

Le dispositif s'adresse aux lycées publics, Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) et privés sous contrat, Maisons Familiales Rurales (MFR), Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Aide aux Projets de Réussite Éducative (PRE)

- *Nouveau dispositif (rentrée 2014) - Suite*

Quelles conditions ?

Actions non éligibles :

- les stages obligatoires, liés aux enseignements et formations,
- les séjours sportifs (hors séjour d'intégration en début d'année scolaire et de révision)
- les projets relevant d'un autre règlement régional ou bénéficiant déjà d'un financement de la collectivité (excepté pour les demandes individuelles formulées dans le cadre du Fonds social régional),
- les projets dont les dépenses en équipements dépassent 20% du budget total hors matière d'œuvre,
- les projets ne relevant pas des thématiques citées dans le règlement,
- les demandes d'aides pour les projets inférieurs ou égaux à 200 €.

Contact :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Tél. 05 49 38 47 74

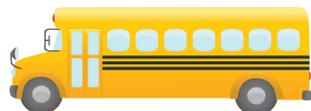
vielyceenne@cr-poitou-charentes.fr

Soutien aux Voyages éducatifs des élèves (SVE)

Ce dispositif s'applique aux projets collectifs de déplacements, voyages et séjours à but pédagogique en France, en Europe et à l'étranger.

Quels sont les objectifs ?

Le but est de permettre aux élèves de découvrir une autre culture, d'autres pratiques pédagogiques ou professionnelles, et de favoriser la cohésion d'un groupe pour permettre une ouverture intellectuelle et culturelle sur le monde environnant.



Quelques chiffres :

En 2013, ce sont :

- 651 projets qui ont été financés,
- 22 750 élèves étaient concernés,
- pour un montant de 1 707 302 €



Contact :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Tél. 05 49 55 82 87

vielyceenne@cr-poitou-charentes.fr

Dotation MDL/FSE/ALESA

Depuis novembre 2005, la Région Poitou-Charentes vise à répondre à la forte demande de culture exprimée par les jeunes. Ainsi, en lien avec les animateurs culturels en poste dans les établissements, des dotations sont attribuées aux associations lycéennes afin de contribuer à financer divers projets culturels : ateliers, manifestations, créations artistiques, résidences d'artistes, diffusion artistique...

Quels sont les objectifs ?

- favoriser un égal accès à la culture et au sport sur tout le territoire régional,
- dynamiser les structures associatives lycéennes et soutenir l'engagement lycéen.



Pour qui ?

Les associations lycéennes (Maisons des Lycéens, Foyers Socio-Educatifs ou ALESA (associations des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis) des lycées publics.

Contact :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Tél. 05 49 55 82 87

vielyceenne@cr-poitou-charentes.fr

Aide au permis de conduire



La Région aide tous les diplômés du CAP et du Bac Pro à passer leur permis de conduire pour faciliter leur recherche d'emploi.

Les diplômés de la mention complémentaire "aide à domicile", les jeunes en services civiques ainsi que les parents isolés majeurs, en formation ou en contrat aidé, peuvent dorénavant prétendre à cette aide.

Quels sont les objectifs ?

favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi.

Quel montant ?

1 200 € maximum quand le permis est obtenu après le diplôme, versé en une fois si le permis est obtenu au moment de la demande ou en trois fois :

- 400 € après validation du dossier de demande
- 300 € après obtention du code
- 500 € maximum après obtention du permis

500 € quand le permis est obtenu entre le 1er janvier de l'année de l'obtention du diplôme et la date d'obtention du diplôme, versé en une seule fois

700 € maximum pour les jeunes en contrat "service civique"



Contact :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Tél : 05 49 38 49 38

cap.permis@cr-poitou-charentes.fr

Chéquier Régional Jeunes

Parce que l'égal accès au savoir et à la pratique culturelle et sportive est une priorité régionale, la Région aide les lycéens et les élèves du CNED (niveau lycée domiciliés en Poitou-Charentes) pour l'acquisition des manuels scolaires et cahiers pédagogiques, pour l'inscription dans un établissement de formation artistique et dans un club sportif. **Ce chéquier se compose de deux chèques livres d'une valeur totale de 70 €, d'un ticket sport et d'un ticket culture de 25 € chacun.**

Pour qui ?

Pour tous les élèves scolarisés dans les lycées publics et privés sous contrat, y compris agricoles (hors niveaux post-bac et hors apprentis), les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), les Maisons Familiales et Rurales (MFR) ainsi que les élèves domiciliés en Poitou-Charentes et inscrits au CNED en formation initiale niveau lycée.

Contact :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Tél : 05 49 38 49 38

cheques.livres@cr-poitou-charentes.fr



Fonds social régional

Les frais liés à la scolarité (transport, hébergement, restauration, voyages pédagogiques, etc...) peuvent être lourds pour certaines familles. Le Fonds Social Régional, versé à l'établissement de formation par la Région, peut les aider dans le financement de ces frais.

Quels sont les objectifs ?

Cette aide régionale individuelle permet de favoriser l'égalité d'accès au savoir.

Pour qui ?

Tous les jeunes en formation dans les établissements relevant de la compétence de la Région : Lycées, MFR, EREA et CFA.

Contact :

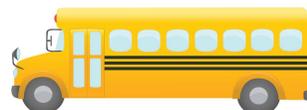
Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Simone ESPEISSE

Tel : 05 49 38 49 22

s.espeisse@cr-poitou-charentes.fr



Aide au BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est un brevet qui permet l'encadrement, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, d'enfants et d'adolescents en centre de vacances ou de loisirs. Pendant l'année scolaire 2014-2015, la Région soutiendra le passage de 280 BAFA théorique et 160 BAFA approfondissement.

Quels sont les objectifs ?

- Encourager la prise d'initiatives, l'autonomie et la responsabilisation des lycéennes et lycéens, et plus largement des moins de 30 ans,
- Favoriser l'emploi des jeunes et leur faire découvrir des métiers.

Pour qui ?

- être lycéen, apprenti ou étudiant,
- avoir 17 ans révolus le premier jour de la formation, sans possibilité de dérogation,
- habiter ou être scolarisé en région Poitou-Charentes

ou être :

- en contrat aidé,
- en service civique,
- demandeur d'emploi âgé de moins de 30 ans.

Aide au BAFA

suite

Quel montant ?

Formation théorique : 190 €

Formation d'approfondissement : 180 €

Le versement s'effectuera dans un délai d'un mois après la notification de l'aide régionale, sur présentation d'une attestation d'inscription.

Les aides sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.

Contact :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Plateforme téléphonique - du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Aide BAFA

Tel : 05 49 38 49 38

bafa@cr-poitou-charentes.fr



Aide au BNSSA et brevets fédéraux de natation 1 et 2

Dans sa volonté de faire découvrir les métiers et de permettre aux lycéens de trouver un emploi saisonnier, la Région Poitou-Charentes participe aux frais liés à l'obtention de Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA) piscine ou milieu naturel (plan d'eau, mer, océan).

De plus la Région prend également en charge les brevets fédéraux 1 et 2 de natation (400 € pour un niveau 1 et 700 € pour un niveau 2).

Pour qui ?

Le candidat doit :

- être lycéen, apprenti ou étudiant,
- être domicilié en région Poitou-Charentes

Quel montant ?

BNSSA en milieu naturel : 1000 € maximum

BNSSA piscine : 500 € maximum

BF1 : 400 € maximum

BF2 : 700 € maximum



Aide au BNSSA et brevets fédéraux de natation 1 et 2

suite

Cette aide individuelle révisable ne pourra excéder le coût pédagogique total de la formation. Elle sera versée en 2 fois : 50% en début de formation sur présentation de l'attestation d'inscription à la formation et 50% sur présentation de l'attestation du passage à l'examen. Les aides sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.

Contact :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Plateforme téléphonique - du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Aide BNSSA-BF

Tel : 05 49 38 49 38

bnssa.bf@cr-poitou-charentes.fr

Aide aux associations sportives en milieu scolaire

La Région souhaite encourager la pratique sportive des jeunes lycéens et apprentis et permettre aux associations sportives en lycée et CFA sous statut scolaire, de mener au mieux leur mission d'accompagnement de la pratique du sport scolaire.

Pour qui ?

Destinée aux lycéens et apprentis.

Quelles conditions ?

L'aide doit être utilisée pour réduire la part des sommes à verser par les adhérents, notamment sur le prix de leurs licences. Les dépenses non éligibles sont :

- les frais de transport pris en charge par ailleurs (actions UNSS, championnats nationaux) ;
- les équipements et matériels divers.

Quel montant ?

Les subventions sont calculées sur la base de 4 € par licencié UNSS et versées directement à l'association sportive de l'établissement scolaire.

Contact :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Tel : 05 49 38 47 74

vielyceenne@cr-poitou-charentes.fr



Aide aux déplacements aux championnats de France UNSS

L'aide vise à permettre aux lycéens de Poitou-Charentes de participer aux phases finales de Championnats de France pour lesquelles ils sont qualifiés dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Pour qui ?

Pour les lycéens de Poitou-Charentes scolarisés en lycées publics et privés sous contrat, sélectionnés pour participer à des phases finales de Championnats de France dans le cadre de l'UNSS.

Quel montant ?

À hauteur des dépenses de transport.

Comment ça marche ?

La Région prend en charge uniquement les frais de transport des jeunes lycéens pour participer aux phases finales de Championnats de France UNSS. Les demandes doivent être déposées par les établissements ou les associations sportives elles-mêmes, et impérativement en amont des déplacements sur le terrain.

Contact :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Tel : 05 49 38 47 56

vielyceenne@cr-poitou-charentes.fr



Équipement professionnel de rentrée

La Région finance aux lycéens leur premier équipement professionnel de rentrée dans plus de 100 spécialités (BEP, CAP, BAC PRO 3ans).

Quels sont les objectifs ?

Gratuité du premier équipement professionnel pour l'égalité au savoir.

Pour qui ?

Pour les lycéens (hors apprentis) scolarisés en Poitou-Charentes entrant en première année de formation : lycées professionnels et technologiques publics et privés sous contrat, lycées agricoles publics et privés, Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté, Maisons Familiales et Rurales d'Education et d'Orientation.

Dans les sections suivantes : élèves entrant en **CAP**, en **BEP**, en **BAC PRO 3 ans** (BEP venant s'intégrer dans une formation débouchant sur un Bac Pro 3 ans), en seconde technologique section hôtellerie, en troisièmes liées à l'enseignement technique, en classe préparatoire à l'apprentissage.

Quelques chiffres :

En 2013, **8 500 lycéens** ont bénéficié de cette aide.

Contact :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Tel : 05 49 38 49 22

gratuite.equipements@cr-poitou-charentes.fr



Lutte contre le décrochage scolaire

Quels sont les objectifs ?

- prévenir le décrochage et trouver des solutions pour les parcours atypiques,
- lutter contre l'illettrisme (élèves en grande difficulté avec la lecture et l'écriture),
- associer les familles de jeunes proches de la rupture ou en rupture,
- maintenir les jeunes en formation par l'adhésion à la formation,
- apporter des solutions au sentiment de rejet ou d'exclusion,
- faciliter l'orientation des jeunes par une meilleure compréhension du monde professionnel et des formations liées au métier choisi.



Comment ça marche ?

Lycées agricoles, lycées privés ou MFR : enveloppe de **3 000 € maximum** par établissement.

Réseau FOQUALE : enveloppe de **12 000 € maximum** par tête de réseau.

Financement régional : 80% maximum du coût total de l'action présentée.

Contact :

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »

Tel : 05.49.38.48.08

vielyceenne@cr-poitou-charentes.fr

Lutte contre les violences

(bizutage, harcèlement, discriminations)

Pour la 2ème année consécutive, reconduction de l'action régionale « Stop à la violence » en partenariat avec le Centre hospitalier Henri Laborit à Poitiers

Charte d'engagements réciproques Région-Rectorat-DRAAF août 2013

La plate-forme répond aux questions sur le harcèlement, le bizutage ou les violences dans le milieu scolaire ou en dehors.

2 psychologues apportent leur soutien au **0 800 871 944**

Une adresse mail : **stopalaviolence@ch-poitiers.fr**



Pour plus de renseignements :

Région Poitou-Charentes

Direction de l'Éducation - Service « Vie lycéenne, Citoyenneté, Budget Participatif »